

## Les Centres Techniques Industriels s'engagent de toutes leurs forces pour soutenir une industrie française plus innovante, durable et compétitive



*Le 7 juin 2024, en signant leurs Contrats d'Objectifs et de Performance avec l'État et leurs fédérations professionnelles, les CTI et CPDE ont validé leur feuille de route concrète et opérationnelle pour répondre aux défis de l'industrie pour 2024-2027.*

Communiqué de presse, 14 juin 2024

---

Les CTI -CPDE, avec leurs 55 implantations en France sont les acteurs de proximité des entreprises au quotidien, au plus près de leurs réalités complexes : leur rôle est de fournir des outils aux entreprises pour construire les innovations de demain. **Ces innovations sont le résultat d'engagements dans la durée**, car les CTI ont, par leur constance et leur ténacité, des programmes qui s'inscrivent dans le temps long pour répondre aux enjeux majeurs de la transition écologique et de la transformation de l'industrie.

Les Contrats d'Objectifs et de Performance traduisent à la fois cette constance de l'engagement des **2 400 collaborateurs** pour l'industrie et la mission collective des CTI en relai de la politique industrielle : **construire l'industrie durable, conserver un temps d'avance, par l'innovation et la recherche et « donner envie d'industrie »**, notamment aux jeunes et aux femmes.

C'est pourquoi ces Contrats d'Objectifs et de Performance constituent un cadre stratégique et opérationnel permettant aux CTI de déployer des actions concrètes et efficaces au service des entreprises en totalisant **200 millions d'euros pour les actions collectives** :

- **Transition écologique** : les actions portent sur l'ensemble des leviers pour répondre aux enjeux de la transition écologique : décarbonation, économie circulaire, réglementation et normalisation ainsi que RSE.
- **Transition numérique** : la compréhension et la maîtrise de ces nouvelles technologies sont des enjeux de compétitivité pour les industriels. Elles contribuent à la montée en gamme des produits et à la sauvegarde de l'industrie française voire à sa réindustrialisation.
- **Souveraineté et résilience** : renforcer l'autonomie et la capacité de résistance des secteurs industriels face aux défis globaux, par l'innovation et l'accompagnement de la transformation des métiers.



Au cours de la cérémonie, **Stéphane Le Guirriec**, Président du Réseau CTI a souligné « **l'importance de ces contrats dans la structuration du partenariat public-privé que constitue le modèle original des CTI** » et rappelé que « **signer des COP ambitieux c'est défendre une industrie d'excellence. Nos COP sont le fruit d'un processus d'élaboration entre les représentants des entreprises et l'État** ». Ils répondent ainsi aux besoins de l'industrie :

- Faire de la transition écologique une réalité industrielle.
- Faciliter l'intégration des technologies, en particulier numérique, pour assurer la montée en gamme.
- Soutenir les fondamentaux de nos secteurs
- au quotidien.

La signature de ces contrats témoigne de l'engagement commun de l'État, des fédérations professionnelles et des CTI **de bâtir collectivement une industrie française plus innovante, durable et compétitive.**

---

La cérémonie de signature, vendredi 7 juin, **en présence des représentants de l'État, des fédérations professionnelles et des industriels engagés dans la gouvernance des CTI** a permis des prises de paroles fortes sur l'action des CTI. Plusieurs industriels ont témoigné du rôle essentiel des CTI, reprenant la formulation CTI de **Pierre Claudel**, directeur général du CETIAT à propos des missions des CTI : « **dérisquer les choix technologiques d'avenir et accélérer l'intégration de ces technologies dans l'industrie** ».



- **Carole Gratzmuller**, présidente d'Etna Industrie et du CETIM a insisté sur la qualité des moyens mis à disposition des industriels, accessibles pour expliciter et démontrer le potentiel des technologies.
- **Etienne Béchet de Balan** a ajouté que sans l'innovation développée dans son CTI, la profession de la plasturgie ne pourrait faire face à la révolution à laquelle elle est confrontée sur les matériaux et la frugalité.
- **Cécile Cantrelle**, présidente d'ALSAPAN et du CODIFAB a présenté des exemples d'actions très concrètes pour montrer les besoins et l'attractivité de la filière bois-ameublement, à la suite de la démarche de responsabilité sociétale « Utile par essence » de la filière.
- **Christophe Mathieu**, directeur général de FCBA a présenté le projet UP FIB, lauréat de France 2030 dont l'objet est de former aux solutions Bois bas carbone pour la construction par une ingénierie innovante.

## A propos des CTI CPDE

Partenaires de la transformation et de l'innovation des entreprises industrielles, les CTI et CPDE (Centres Techniques Industriels et Comités Professionnels de Développement Économiques) contribuent à développer l'activité industrielle sur le territoire français. Par l'innovation et leurs accompagnements, ils répondent aux défis de la politique industrielle : transitions écologiques et numériques mais aussi les fondamentaux des métiers pour la compétitivité des entreprises, PME qui constituent le socle de l'industrie française.



## A propos du Réseau CTI

Le Réseau CTI (association loi 1901) rassemble les 14 CTI-CPDE, objets de la mission. Son instance de gouvernance est le Conseil d'Administration composé des DG des CTI-CPDE. Son rôle est de favoriser les synergies entre CTI-CPDE, de valoriser l'action des CTI-CPDE et de promouvoir le rôle des CTI-CPDE auprès de l'écosystème de l'innovation.

**Contact** : Marie-Sabine Gavois / [ms.gavois@reseau-cti.com](mailto:ms.gavois@reseau-cti.com) – 06 89 49 42 64